

## REGLEMENT DES DEMONSTRATIONS DE VOLTIGE DE PARAPENTE COUPE ICARE 2017

### **Participation :**

Les pilotes voulant participer à la démonstration de voltige parapente de la Coupe Icare 2017 doivent remplir une fiche d'inscription **avant le vendredi 8 septembre**.

L'inscription se fait exclusivement en ligne à l'adresse [www.coupe-icare.org](http://www.coupe-icare.org)

Le nombre de places étant limité cette année, l'inscription sur place ne sera pas une garantie de participation.

Une liste de pilotes sélectionnés sur dossier sera constituée.

### **Engagement :**

En s'inscrivant à cette démonstration le pilote s'engage à respecter le présent règlement et les consignes du directeur des vols.

### **Organisation générale :**

**Contact :** Jean-Marc ARDHUIN - [jm.ardhuin@ffvl.fr](mailto:jm.ardhuin@ffvl.fr)

**Dates :** 21, 22 et 23 septembre 2017 (pas de démonstration le dimanche 24 septembre).

**Inscription et premier briefing :** le jeudi 21 septembre à 10H00 à la salle de la mairie.

**Briefing pilotes :** Samedi à 10H à la salle de la mairie.

**Décollage :** décollage sud de Saint Hilaire du Touvet.

**Horaire des vols :** Le jeudi et le vendredi, le créneau d'entraînement est 13h30-16h00. Le samedi, le créneau de démonstration est 12h00-14h00.

**Matériel obligatoire :** Aile certifiée par le constructeur pour une évolution en voltige et entretenue selon les préconisations du manuel de vol ; deux parachutes de secours installés dans la sellette ; casque.

**Vol :** l'espace de vol (box) sera déterminé avec précision lors du briefing. **Le survol du public est formellement interdit au décollage comme à l'atterrissage.**

Pour le parapente le posé au sommet sera autorisé en fonction des conditions. Il se fera dans la pente sous le décollage.

**Manœuvres :** il est obligatoire pour les pilotes de montrer uniquement des manœuvres parfaitement maîtrisées. A partir de 150 m/sol les figures de voltige sont interdites. Seul le posé en 360° est autorisé pour les parapentes. Le pilote proposera au Directeur des Vols qui la validera, une liste des manœuvres qui pourront être effectuées lors de la démonstration du jour. Cette liste de manœuvres sera indiquée dans la fiche d'inscription du pilote.

**Navettes :** en cas de posé à Lumbin des navettes seront organisées pour les pilotes.

**Animation :** remplir correctement la fiche d'inscription afin que les speakers puissent l'utiliser pendant vos vols.

Il pourra vous être demandé d'embarquer des fumigènes ou une caméra.

Des démonstrations à thème pourront vous être proposées.

**Les pilotes qui ne respecteront pas le présent règlement seront exclus de la manifestation.**